

CAMIEG : un retour à la « normale » envisagé ?...

Délégation FO, membres du CA : Sandrine TELLIER, Louis SEIGNEUR, Christophe BREUILLAT.

« Une impasse de fonctionnement, la violence de la crise qui s'installe, une situation inadmissible pour les bénéficiaires » ... les premiers échanges du CA de la CAMIEG de ce mardi 9 décembre 2008 n'ont pas été tendres.... pour toutes les oreilles ... Les chiffres aberrants de 158 000 dossiers ou réclamations antérieurs au 1^{er} juillet 2008 ou encore 51 924 dossiers dont 17 174 réclamations postérieures au 1^{er} juillet 2008 en attestent.

Une insatisfaction ??? des bénéficiaires qui en découle naturellement... Une crédibilité de notre organisme Caisse Maladie des agents des Industries Electriques et Gazières, mise à mal ...

158 000 dossiers « anciens » et réclamations, toujours en instance mais 51 000 dossiers qui arrivent chaque jour et qui sont maintenant traités quasi immédiatement (J+1 à J+4 selon la qualité des dossiers). Un tel paradoxe nécessite quelques explications... que le Directeur a bien voulu nous donner.

Le plan d'amélioration mis en place en Septembre par la Direction de la CAMIEG, avec l'aval des membres du CA, commencerait-il à porter certains fruits ?

Les réclamations antérieures au 1/07/08 ont été confiées à la CPAM qui a constitué une équipe spéciale de 60 personnes. A mi-novembre, 26 000 des 158 000 réclamations recensées avaient été traitées. Avec 4 000 réclamations traitées en moyenne par jour, la Direction de la CAMIEG affirme la résorption rapide du retard et avance la date du mois de février 2009 pour résorber définitivement ces retards inacceptables.

Force Ouvrière considère l'impérieuse nécessité de tenir les engagements énoncés. Nous serons vigilants !

En déclaration liminaire, FORCE OUVRIERE insiste sur le « **rien n'est plus urgent et prioritaire aujourd'hui que** » de traiter ces 158 000 dossiers en instance (dossiers antérieurs à juillet 2008) et interpelle les ministères présents pour qu'ils assument leur part de responsabilité en prenant les initiatives nécessaires. L'exigence des affiliés est clairement de régler les retards avant toute autre initiative de gestion.

De plus, la FNEM FO insiste sur l'obligation d'une mise en place rapide d'une véritable communication envers VOUS, les bénéficiaires.

« Il faut savoir ne pas s'enfermer aujourd'hui sur des non priorités de gestion courante » comme le budget de la Gestion des Risques de l'année 2009 par exemple, alors que le traitement des dossiers en retard et la qualité du service rendu aux affiliés est la seule véritable exigence prioritaire du moment. Cette obligation pour notre Fédération passe notamment par la fiabilisation rapide et suffisante du FICHIER, devenu unique des bénéficiaires CAMIEG, remonté des 104 CMCAS et dont il convient de prendre soin d'éliminer un certain nombre d'anomalies ou d'erreurs constatées et subies par les affiliés, ceci en prenant les initiatives à la hauteur des réparations à mettre en œuvre.

Notre préoccupation semble trouver un écho au travers d'un courrier du président de la CNAMTS du 2 décembre qui répond aux inquiétudes exprimées par notre Fédération, à la suite des problèmes rencontrés (non qualité des fichiers des 104 CMCAS, insuffisance des contrôles intégrés dans les logiciels de traitement, dossiers égarés,...). Le président de la CNAMTS, Michel REGEREAU, assure « que la CNAMTS va mettre en œuvre, dans les prochains jours, une cellule chargée spécialement de la correction des anomalies de programme à l'origine des difficultés rencontrées et de la réalisation du système de liquidation totalement intégré ».

Le pire est-il derrière nous ? L'augmentation annoncée du budget de l'année 2009 de 12,9 % (par rapport à 2008) qui traduit la mise en place définitive des structures CAMIEG, semble attester de cette volonté commune d'améliorer la situation, espérons le sur des choses bien visibles pour l'affilié et les professions de santé.

S'agissant de l'adoption par notre Conseil d'Administration, ENFIN !, de son propre règlement intérieur et après 14 mois de « travail préparatoire et tergiversations diverses », de négociations et d'échanges entre quatre entités différentes (Employeurs de Branche IEG, Direction et Elus CAMIEG, Pouvoirs Publics) nous serions enfin arrivés à un compromis acceptable.

Pour la FNEM FO ce compromis, applicable après le prochain avis de la Commission Paritaire de Suivi du Régime ainsi que de l'accord des tutelles, marquera le début d'une nouvelle période du fonctionnement de la CAMIEG avec espérons le une stabilité retrouvée dans le fonctionnement institutionnel des instances CAMIEG.

Avec ce règlement intérieur, l'organisme doit enfin pouvoir se doter des procédures et moyens de son fonctionnement. Retenons qu'à l'initiative de la FNEM FO, le Président et le bureau de l'organisme, seront élus pour la durée du mandat, ce qui sera de nature à équilibrer les « pouvoirs » exercés au sein de la CAMIEG où chacun sait que le Directeur d'un organisme de sécurité sociale détient de nombreux et omni puissants pouvoirs...

La clôture des comptes 2007, première clôture depuis la création de la CAMIEG le 1^{er} avril 2007, a vu intervenir en séance, plusieurs acteurs importants : l'Agent Comptable, la Commission de Contrôle qui a rendu son rapport, le Commissaire aux Comptes de la CAMIEG en charge de certifier les comptes.

La période provisoire, prolongée en plusieurs étapes jusqu'à fin 2007, a vu le Comité de Coordination assumer la gestion des prestations en lieu et place de la CAMIEG. Le constat d'une inadaptation des outils et procédures des CMCAS par rapport aux exigences et obligations de la Sécurité Sociale, telles que préconisées par le décret du 30 mars 2007 et notamment sur la séparation des comptes Actifs/Pensionnés pour les remboursements Santé, a débouché sur des « difficultés d'affichage des résultats prestations » pour la période assurée.

Ainsi nous constatons ce jour que le Commissaire aux Comptes du Comité de Coordination n'a toujours pas fait parvenir, pour information, à son homologue de la CAMIEG chargé de la certification globale de la période, son propre rapport dont les conclusions orienteront la certification finale.

En l'état, une zone d'ombre existe donc objectivement jusqu'à la réception de ce rapport. Sans porter de jugement sur le fond, notre délégation décide, à titre conservatoire, de s'abstenir dans le vote sur la clôture définitive des comptes 2007. Le commissaire aux comptes de la CAMIEG aura donc à se prononcer dans les 30 jours au plus tard, à la suite de l'avis favorable à la clôture « malgré tout » émis par une majorité de ce Conseil d'Administration.

Le Conseil devait donner « un avis » sur les deux Conventions de Gestion avec la CNAMTS pour la gestion du régime obligatoire d'une part, avec la CPAM des Hauts de Seine (92) pour la gestion du régime complémentaire d'autre part, pour la période des cinq prochaines années.

La FNEM FO considère que dans les priorités « Qualité » vis-à-vis des affiliés, la tenue et la fiabilité des données du fichier sont des éléments plus qu'importants. Elle estime que les moyens appropriés à leur mise à jour, doivent être pris ; nous pensons notamment que la consultation directe des bénéficiaires eux-mêmes devient une démarche nécessaire pour cette mise à niveau.

Hormis cette proposition, la FNEM FO a émis un avis favorable sur les projets de Convention de Gestion présentés par le Directeur de la CAMIEG.

Notre délégation a enfin approuvé les projets de budgets 2009 des gestions administrative et du risque, considérant que l'installation au 1^{er} Avril 2009 des 17 antennes, correspondait bien aux réponses nécessaires aux politiques de proximité et de développement des activités de terrain de la CAMIEG.

Au final, un point sur la situation financière du régime sur la gestion Technique laisse apparaître un résultat estimé au 31 Décembre 2008 équilibré à un solde créditeur pour les actifs de 26.74 M€. Le solde est également équilibré créditeur pour les inactifs pour 17.63 M€